



# Assemblée

Distr. limitée  
19 avril 2024  
Français  
Original : anglais

## Vingt-neuvième session

Kingston, 29 juillet-2 août 2024

### Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection à la présidence.
4. Élection aux vice-présidences.
5. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Examen de demandes d'admission au statut d'observateur présentées conformément au paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée.
7. Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission des finances, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la section 9 de l'annexe de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982.
8. Rapport annuel du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention.
9. Rapport sur l'examen du plan d'action de haut niveau pour la période 2019-2025, étendue en concordance avec la prolongation du plan stratégique de l'Autorité internationale des fonds marins pour 2019-2025.
10. Cinquième édition du Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins.
11. Examen périodique du régime international de la Zone mené en application de l'article 154 de la Convention.
12. Rapport du Directeur général par intérim de l'Entreprise.
13. Rapport et recommandations de la Commission des finances.
14. Adoption du budget de l'Autorité<sup>1</sup>.
15. Adoption du barème des contributions au budget de l'Autorité<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Après examen par la Commission des finances et le Conseil.

<sup>2</sup> Ibid.



16. Proposition concernant une politique générale de l'Autorité relative à la protection et à la préservation du milieu marin.
17. Déclaration de la présidence du Conseil sur les travaux menés par le Conseil au cours de sa vingt-neuvième session.
18. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
19. Élection du (de la) Secrétaire général(e), en application du paragraphe 2 de l'article 166 de la Convention<sup>3</sup>.
20. Élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil, conformément au paragraphe 3 de l'article 161 de la Convention.
21. Dates de la prochaine session de l'Assemblée.
22. Questions diverses.

---

---

<sup>3</sup> À partir d'une liste de candidatures établie par le Conseil.